

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

Version européenne seulement

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit Toner pour Lexmark MS711, Lexmark MS811, Lexmark MS812 Series
Référence 006R03482

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG
Sägereistrasse 23
CH-8152 Glattbrugg
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Christoph Schwiezer
Téléphone 043 / 305 12 12
Télécopie 043 / 305 15 51
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

| Nom chimique | % en poids | Numéro CAS | No.-CE | Classification (Règ. 1272/2008) | Mentions de danger | Numéro d'enregistrement REACH |
|---------------------------------|------------|--------------|----------------|---------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Résine de polyester | 70-90 | Propriétaire | Non répertorié | -- | -- | |
| Magnétite | 7-15 | 1317-61-9 | 215-277-5 | -- | -- | 01-2119457646-28-0021 |
| Noir de carbone | 2-8 | 1333-86-4 | 215-609-9 | -- | -- | 01-2119384822-32-0065 |
| Polyoléfine | 1-4 | Propriétaire | Non répertorié | -- | -- | |
| Silice traitée | 1-4 | Propriétaire | Répertorié | -- | -- | |
| Colorant de complexe métallique | 0.1-1.0 | 31714-55-3 | 250-774-0 | -- | -- | |

Remarque

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Conseils généraux | À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes |
| Contact avec la peau | Laver la peau avec de l'eau et du savon |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre |
| Ingestion | Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

| | |
|-------------------|-------------------|
| Yeux | Aucun effet connu |
| Peau | Aucun effet connu |
| Inhalation | Aucun effet connu |
| Ingestion | Aucun effet connu |

Effets chroniques

| | |
|-----------------------------|--|
| Toxicité chronique | Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation |
| Symptômes principaux | Une exposition excessive peut provoquer: irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles |

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

| | |
|--|---|
| Protection pour les secouristes | Aucun équipement de protection spécifique exigé |
| Notes au médecin | Traiter les symptômes |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

5.3 Toute action de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

| | |
|---|---|
| Propriétés d'inflammabilité | Ininflammable |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Produits de combustion dangereux | Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx) |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--------------------------------|--|
| Méthodes de confinement | Prévenir la formation de nuages de poussières |
| Méthodes de nettoyage | Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner |

6.4 Référence à d'autres sections

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié
Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
 Limite d'exposition Xerox 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique exigé
 Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé
 Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé
 Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|-------------------------|--------------------------|--|------------|
| Aspect | Poudre | Odeur | Faible |
| Seuil olfactif | Sans objet | État physique | Solide |
| pH | Sans objet | Couleur | Noir |
| Point d'éclair | Sans objet | Point/intervalle d'ébullition | Sans objet |
| Point de ramollissement | 49 - 60 °C / - 140 °F | 120 Température d'auto-inflammabilité | Sans objet |

Limites d'inflammation dans l'air Sans objet

Pression de vapeur Sans objet
 Densité de vapeur Sans objet
 Hydrosolubilité Négligeable
 Viscosité Sans objet
 Coefficient de partage Sans objet
 Taux d'évaporation Sans objet
 Point/intervalle de fusion Indéterminé(e)(s)
 Point de congélation Sans objet
 Température de décomposition Indéterminé(e)(s)
 Densité ~ 1

9.2 Autres informations

Propriétés explosives Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|----------------------------------|---|
| Réactions dangereuses | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation |
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit |

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles à éviter

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

| | |
|----------------------------|--|
| Irritation | Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire |
| DL50 par voie orale | > 5 g/kg (rat) |
| DL50, voie cutanée | > 5 g/kg (lapin) |
| CL50 par inhalation | > 5 mg/L (rat, 4 heures) |

Toxicité chronique

Informations sur le produit

| | |
|----------------------------|--|
| Effets chroniques | Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation |
| Cancérogénicité | Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain |
| Autres informations | Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité |

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

| | |
|---|--|
| Sensibilisation | Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée |
| Effets mutagènes | Non mutagène selon le test d'Ames |
| Effets sur certains organes cibles | Aucun(e) connu(e) |

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Autres effets néfastes | Aucun(e) connu(e) |
| Danger par aspiration | Sans objet |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

| | |
|--|---|
| Méthode d'élimination des déchets | Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière |
|--|---|

| | |
|-------------------------------|----------|
| Code de déchets du CED | 08 03 18 |
|-------------------------------|----------|

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2017-01-17
Date de révision 2018-03-20
Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 3

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins

FDS n° : A-10195

Toner - Noir

Date d'émission 2017-01-17

Date de révision 2018-03-20

Version 2

que le contraire ne soit précisé dans le texte.